



Municipalité de Lac-Tremblant-Nord

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière
2^e année du rôle triennal : 2020-2021-2022

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

AVIS public est donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière 2020-2021-2022 en vigueur le 1^{er} janvier 2021 pour son deuxième exercice, a été déposé le 3 septembre 2020. Toute personne peut en prendre connaissance de l'une des façons suivantes, soit en écrivant à mairie@lac-tremblant-nord.qc.ca ou en appelant au 819-425-8154. De plus, le rôle triennal d'évaluation foncière est disponible sur le site Internet de la municipalité à www.lac-tremblant-nord.qc.ca.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;
- Être déposée au bureau de la municipalité à l'adresse suivante ou y être envoyée par courrier recommandé;

Municipalité de Lac-Tremblant-Nord
1984, chemin du Village
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1K4

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 139-97 de la M.R.C. des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Mont-Tremblant, ce 4 novembre 2020.

Stéphanie Carrière
Secrétaire-trésorière